

270-271



EUROPE — XVI^E SIÈCLE

ALLEMAGNE. — LE BASSIN DU RHIN.

COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES. — 2^e PARTIE DU SIÈCLE.

		Crécelle.					Nid.			
1	2	3	4	5	6	13	14	15	16	
7	8	9	10	11	12	17	18	19		

Jost Ammon, que l'on désigne encore sous le nom de Josse Amman, est un peintre graveur allemand, né à Zurich en 1539, mort en 1591 à Nuremberg où il s'était établi en 1573. On a de lui des dessins à la plume et des gravures sur bois ou sur verre; son œuvre est importante. Ce fut un des producteurs les plus distingués de la brillante pépinière d'artistes, fondée à Nuremberg et à Augsbourg, qui eut tant d'éclat dès la fin du quinzième siècle et pendant la majeure partie du seizième. Au milieu de l'engouement pour les formules de l'école italienne qu'Albert Durer lui-même devait subir, et à bien plus forte raison ceux qui le suivirent, comme Jost Ammon, les œuvres de ces maîtres allemands conservent une physionomie propre, une naïveté pittoresque qui reste toujours du caractère le plus utile lorsqu'il s'agit des choses du costume, et de la manière de le porter. Personne, d'ailleurs, ne pouvait traiter cette matière avec plus d'autorité que Jost Ammon. Celui qui a laissé le chef-d'œuvre hors de pair, se composant de cent treize pièces qui représentent « les diverses manipulations des arts » où figurent également tous les métiers, était assurément l'homme le plus apte à dessiner en parfaite connaissance de cause des costumes dont les préparations lui étaient familières. Nous n'avons rien négligé pour la reproduction fidèle des tracés d'un maître de cette valeur; et nos fac-similés, exécutés par un artiste tel que M. Staal, conservent sous leur réduction photographique toute la saveur des originaux.

Quelque saillante que soit l'œuvre de Cesare Vecellio, dans laquelle on a cru reconnaître en certaines pages la main même de son frère le Titien, non seulement on doit remarquer que le « *Degli abiti antichi e moderni...* » n'a paru qu'en 1590, et que les recueils d'Ammon, mort en 1591, sont antérieurs (son *Gynæceum*

est de 1587 et son *Habitus præcipuorum populorum*, de 1577); mais, en outre, les types du maître allemand, sous une facture analogue à celle de l'Italien, dépassent en valeur caractéristique la plupart de ceux de Vecellio.

Le volume auquel sont empruntées les figures reproduites est une réimpression posthume, faite à Francfort-sur-le-Mein en 1599, des bois originaux laissés par Jost Ammon. Le livre in-4° porte en première page un titre pompeux dont le développement a la verbeuse faconde d'un prospectus. Il est intitulé : « *Recueil contenant la représentation d'un grand nombre de personnages laïques et ecclésiastiques...* (nous passons l'énumération des Turcs et des figures mythologiques, selon le goût de l'époque) « *des capitaines de cavalerie et autres chefs militaires; des positions diverses de chevaux; toutes sortes de jeux guerriers, des combats, des figures de casques et de chaperons. Le tout dessiné avec art et élégance par le très illustre et renommé Jost Ammon de Nuremberg... publié de nouveau à l'usage de ceux qui se livrent à l'art de la peinture, ainsi que pour le plaisir des amateurs de cet art.* »

Il n'y a dans ce recueil ni description, ni indication écrite d'aucune sorte. L'image seule y parle assez clairement pour qu'elle suffise.

Costumes civils.

N^{os} 5, 6, 7 et 10. — Nobles.

On reconnaît d'abord dans l'ensemble des costumes divers de nos douze premiers numéros un courant intéressant, c'est celui de la mode; les « jeune Allemagne » de 1580-85 sont représentés par les numéros cités, auxquels on peut ajouter les deux dames, n^{os} 9 et 12. Le goût du jour se révèle *a priori* chez ces divers personnages par le seul écourttement de leur vêtement supérieur; mantelets ou capes, ces pardessus se ressentent visiblement du voisinage de la France de Henri III et de l'influence espagnole. Osiander écrivait à ce moment à propos de ces manteaux courts : On fait assaut d'élégance pour les manteaux, et les plus « jolis sont ceux qui descendent à peine jusqu'à la ceinture; ce mantelet doit être garni de haut en bas pour qu'on ne puisse voir l'étoffe dont il est fait; on le soulève de côté sous le bras droit, ou on « le suspend à l'épaule gauche en laissant flotter le reste sur la moitié du corps, pour que l'on ne sache pas au juste si tel courtisan porte « un manteau, ou bien s'il se promène seulement en pourpoint et en « haut-de-chausses, sans manteau. »

N^{os} 1, 3 et 8. — Bourgeois.

A côté de ces élégants de la noblesse, la bourgeoisie est représentée par trois figures, n^{os} 1, 3 et 8. On sait assez l'importance de la bourgeoisie dans les villes d'Allemagne et du Nord qui faisaient partie de la hanse teutonique, et dont certaines, comme Francfort, portaient hautement le nom de villes libres, pour ne point s'étonner du luxe et de la mine quasi seigneuriale des bourgeois qui se rencontrent ici.

N^o 3. — C'est un orfèvre qui, dans l'original, vend à un seigneur, le double hanap à bossages qu'il tient en main. Cette coupe emboîtée, à deux pieds semblables, qui se retourne indifféremment et qui partagée offre deux vases à boire de même forme, tire assurément son origine de l'usage antique de boire fraternellement dans la même coupe en certaines circonstances.

N^o 8. — C'est un de ces riches banquiers qui avaient alors l'importance de sénateurs, étaient vêtus non moins richement qu'eux, et comme eux portaient l'épée. Nul doute ne peut exister sur le caractère de ce respectable bourgeois; c'est un banquier et un usurier. Dans le recueil de Jost Ammon il figure dans deux scènes qui se suivent. Dans la première, il fait ses conditions à un jeune seigneur et compte avec ses doigts, comme on le voit ici, ce que le courtisan lui devra pour le prêt dont il s'agit; il pose donc ses conditions et garde sa coiffure sur la tête, en homme difficile qui n'est pas le serviteur du premier venu, fût-ce un seigneur. Dans la seconde scène, l'emprunteur (n^o 7) tient la lourde sacoche qui lui a été remise et de la main droite il remet au banquier le prix de son usure, tiré évidemment du sac gonflé. A ce moment le banquier a la tête découverte, il s'incline, il est tout à la dévotion du galant.

N^o 1. — Ce bourgeois de si fière tournure, chez qui tout révèle l'artiste et le maître, est un tailleur. Il tient sur son bras droit un manteau, et dans sa main gauche un rouleau de papier qui n'est autre que la facture à payer. La scène est, comme la précédente, de la clarté la plus limpide. L'interlocuteur de ce marchand tailleur est un porte-épée, vêtu seulement du pourpoint, dont toute l'attitude respire l'humilité du quémendeur; or, le tailleur, malgré tout ce que lui dit le jeune seigneur, qui lui parle chapeau bas, le tailleur, sûr de son mérite, et plein de son importance, ne livrera, on le voit, le manteau à la mode que contre paiement immédiat. Monsieur Dimanche, doublé d'un artiste, se redresse.

Le vêtement de ces deux bourgeois qui, comme celui du n^o 3, appartient à des hommes d'âges marqués, est loin du courant des modes nouvelles. Le manteau à larges ouvertures pour le passage des bras, et à manches pendantes, avec son large collet d'épaules redressé, était le vêtement ordinairement désigné sous le nom de *Harzkappe* (chape du Harz); c'est le n^o 8. Le vêtement du n^o 1 est de même principe, mais tout à la fois plus court et plus ample; il était appelé *puffjacke* (jacquette bouffante.)



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Staal del.



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Staal del.

Quant au personnage n° 3, il est vêtu d'une cape dont les manches ne paraissent pas se détacher du vêtement. Elle est de la famille de la *schaube* et se porte comme une chape ouverte. Le raidissement des collets de ces manteaux, alors surannés, s'obtenait par divers moyens; on y avait employé d'abord du feutre, puis on recourut aux fils de fer.

N°s 2 et 4. — Seigneur et page.

N° 2. — Ce costume est presque le même que celui donné par Vecellio aux hauts seigneurs allemands. « Ils portent, dit-il, des tabars de velours, de satin ou de damas, doublés de soie ou d'autre étoffe de couleur, avec des collets très hauts. Le pourpoint à très larges manches et longues taillades a son milieu formé par des boutons d'or et sur le devant encore une rangée de boutons de même métal. Les culottes, tailladées jusqu'aux genoux, de velours ouvragé, brodées d'or ou d'argent sur toutes les bandes, sont doublées de moire verte. Ils portent des bas de soie faits à l'aiguille et bien tirés sur la jambe avec des souliers noirs à l'espagnole. Colletterie plissée un peu haute. Bonnet de velours avec de belles plumes, assez haut, orné d'un médaillon. Épée et poignard garnis d'argent. »

La seule différence à signaler ici c'est que le vêtement supérieur que Vecellio appelle le tabar, qui, dans son dessin, a l'ampleur d'un manteau sans manches, avec de larges ouvertures pour le passage des bras et un grand collet soutenu, se trouve réduit, dans notre figure, à une veste sans manches, des plus courtes, et à petit collet rabattu. La haute coupe cylindrique en verre que ce haut seigneur tient en main indique l'échanson de quelque prince souverain.

N° 4. — Page; commencement du seizième siècle.

N°s 9 et 12. — Dames.

Ces deux figures offrent des types généraux de costumes de femmes nobles. On trouve le mantelet sans manches du n° 9 ne dépassant pas la ceinture; le vêtement de soie ou de damas, ample, montant, sans plis, mais à longue queue; la colletterie plissée, de grosses perles et des chaînes suspendues au cou, et le toquet emplumé, aussi bien aux nobles dames d'Alsace, qu'avec quelques variantes secondaires à celles de tout le Palatinat. La seule différence importante, c'est que le mantelet sans manches, le tabar, selon Vecellio, est souvent un vêtement supérieur aussi long que la jupe de la robe. La dame n° 12 est vêtue absolument de la même façon que la femme noble de Misnie, donnée par l'Italien.

Osiander parlant vers 1586 des jupes en forme de cloche que l'on voit ici, dit, en raillant cette mode qui n'offrait pas encore cependant l'extravagance de la vertugade en tambour, alors usitée en France : « C'est « une trouvaille toute nouvelle qu'en bas on raidit les jupes des femmes en forme courbée avec des vieux paniers de figues, même avec « du fil de fer, ce qu'on faisait autrefois avec du feutre..... La queue « doit traîner dans la boue pour balayer les rues..... dans le bas, être « doublée de feutre pour que la robe se tienne tendue..... ce feutre au « bas des jupes s'étend généralement sous la robe entière, de manière « qu'il n'y a en dessous rien que du feutre. »

Costumes de guerre, de chasse et de représentation.

N° 13. Cavalier de tournure suisse armé pesamment. — Il est couvert de fer, depuis les grèves jusqu'au gorgerin, sous une espèce de surcot ou de casaque ajustée au corsage, ayant une jupe plissée fendue en arrière et en avant et des manches ballonnées divisées en étages, manches et

corsage largement tailladés. La toque plate est entourée d'un *plumail* ou *plumar*, formant comme une large couronne. Les armes sont la lance forte, l'épée et la dague.

N° 17. Reître faisant le *caracol* ou *limaçon*. — Les reîtres allemands, de leur nom teutonique *reiter*, *reuter*, qui veut dire cavaliers, étaient des aventuriers en bandes, vendant leurs services aux princes étrangers; comme les lansquenets suisses qui en usaient de même, ils servaient chez une même nation les partis contraires, et se battaient indifféremment sous des drapeaux opposés.

Les reîtres furent les premiers cavaliers en Europe qui abandonnèrent l'usage de la lance, pour y substituer la *pistole*, le grand pistolet à roue. Ils n'avaient pas de fer sur le corps, mais seulement des pourpoints de buffle, et contre le mauvais temps de grosses et lourdes casaques, espèces de longs manteaux qui furent dits « à la reître. » Ces *pistoliers*, montés sur des chevaux légèrement harnachés, avaient pour tactique de se dérouler devant l'ennemi qu'ils approchaient en une manœuvre appelée le *caracol* ou *limaçon*, les rangs s'avancant tour à tour pour décharger leurs pistolets que les cavaliers allaient recharger à la queue de leur escadron.

N° 15. Enfant noble à l'époque de ses premières armes. — Jean de Mergé en parlant dans ses mémoires du costume qu'il portait en semblable occurrence alors qu'il était page, en 1554, dépeint ce que l'on voit ici. « M. des Chenez se mit en chemin pour exécuter sa charge, et moy « avec luy, sur un petit cheval fort viste, ayant en ma tête un morion « à bavière avec un beau pennache et un javelot de brezil (bois rouge « d'Amérique), le fer doré, bien tranchant, avec belle houppe d'or et « de soye, ma casaque de page belle et bien estoffée de broderie, de « sorte que je me pensais estre quelque petit dieu Mars. »

N° 16. Tambour d'infanterie.

N° 14. Veneur à cheval. — Ce costume de chasse est d'un caractère traditionnel et, sous la modification de certains détails selon le goût du jour comme la fraise et les longues bottes molles, on y reconnaît volontiers l'équipement du veneur à cheval du quatorzième siècle, représenté dans le fameux *Livre de chasse* de Gaston Phœbus. L'espèce de courte blouse, prise dans une ceinture qui porte le couteau de chasse avec ses amples manches et son col fermé sans capuchon rappelle directement l'*escoffle* du moyen âge, le vêtement de peau qu'on endossait pour aller à la chasse. Le bonnet de fourrure est aussi de cette même tradition comme la *cuirie* de la selle et le harnais de la monture, la queue du cheval troussée et les longues lanières tombantes aidant à chasser les mouches si nombreuses sous les futaies. Le veneur à cheval n'a pas de corne pendue au côté, comme son ancêtre : son rôle est de diriger les varlets de limiers pour trouver la piste. Quant à sa main droite, largement gantée d'un moufle, nous ignorons si c'est pour examiner les fumées que les valets cherchant la piste doivent lui apporter. On voit à l'arçon de ce chasseur deux pistolets dans une double fonte.

N° 19. Prince monté sur un cheval d'apparat. — Ce chevalier de la plus haute noblesse tient en main le signe de sa souveraineté, c'est-à-dire la baguette de l'investiture qu'un prince donnait, en se servant de cette verge, à ceux qui lui faisaient foi et hommage.

N° 18. Le véritable caractère de ce chevalier est indécis pour nous. Est-ce un docteur? ou est-ce un officier de justice tenant une courte verge, comme on en voyait en France aux mains de certains magistrats? Si ce dernier cas était le vrai, peut-être le voile dont la coiffure de ce cavalier est entourée et qui tombe largement dans son dos, n'est-il pas sans rapport avec le long chaperon dont les gens de robe longue conservaient l'usage.

Voir pour le texte : M. Hermann-Weiss, *Kostümkunde*. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*.

— MM. de Marbot et de Noirmont, *les Costumes militaires français*; Clément, éditeur.